EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Biriatou

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	12
Votants	15

Date de convocation
Le 15 février 2017

L'an deux mil dix sept
Le vingt février
Le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU,
Régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. Michel HIRIART, Maire.
La séance a été publique.

Présents : FINESTRA, GAUTIER, GUICHARD, Adjoints
OLAIZOLA, DE ESOAIN, SARRON, BUSO, IPARRAGUIRRE, PENA, SORHUET, CORNU.
Absents excusés : HAROUTIOUMIAN, ROUXEL, SOROETA.
Pouvoirs :
Mme HAROUTIOUMIAN donne pourvoir à M FINESTRA

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-22, M Jean Claude SARRON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

Objet N°5 - Restauration des objets mobiliers, de l'église Saint Martin, inscrits au titre des monuments historiques.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'avancement des travaux de rénovation de l'intérieur de l'église. A l'occasion de ces travaux les objets mobiliers inscrits à l'inventaire des monuments historiques ont été déposés. Afin de connaître leur état de conservation la commune a sollicité l'intervention du service du CDAOA Pays Basque pour un examen de ces objets. Le rapport établi par Mme CURUTCHARY en charge du dossier fait état de préconisations pour leur conservation durant les travaux et détaille par objet les interventions à prévoir pour leur restauration avant la remise en place.

Un premier estimatif a été établi pour mesurer le coût de ces restaurations, le maire indique qu'un appel d'offres sera lancé. Il indique également la procédure pour la demande de prise en compte par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, les demandes de subventions feront l'objet d'une prochaine délibération après acceptation du dossier.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 3 abstentions,

- **DECIDE** de restaurer les objets mobiliers inscrits à l'inventaire des monuments historiques
- **AUTORISE** le Maire à engager les démarches auprès de la DRAC
- **AUTORISE** le Maire à lancer l'appel d'offres

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE BIRIATOU ★ PYRENEES-ATLANTIQUES ★ R.F.

Michel HIRIART